

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES

(PAGES 161 A194)

RÉSUMÉ

I- RESSOURCES HUMAINES

Le budget frais de personnel de l'année 2020 sera construit sur l'objectif de maintenir les dépenses salariales à l'euro constant par rapport au Budget primitif 2019.

Une démarche de rationalisation des emplois budgétaires nécessaire à l'exercice des missions prioritaires de la collectivité telles que définies par le projet stratégique s'avère nécessaire.

Dans la perspective d'une démarche de performance interne visant à améliorer l'efficacité du service public local, la collectivité va mettre en place le régime indemnitaire de sujétions et d'expertise (RIFSEEP) au 1^{er} janvier 2020, en 2 étapes :

1. Mise en place de l'indemnité de sujétion de fonctions et d'expertise dès le 1^{er} janvier 2020,
2. Versement d'un complément indemnitaire annuel à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Président nous propose :

- De conserver l'ensemble des dispositifs qui constitue l'action sociale facultative offerte aux agents (CNAS, titres restaurant, solution de prévoyance).
- De continuer les actions engagées au titre du respect des obligations d'emploi de travailleurs handicapés, aide à l'insertion, accueil d'apprentis et stagiaires écoles.

II- SYSTEMES D'INFORMATION

Un schéma directeur sur la dématérialisation, voté en 2018, prévoit sur 5 ans la mise en place de nouvelles solutions informatiques dans les services. Son déploiement se poursuivra en 2020 avec de nouveaux projets :

- Dématérialisation des demandes de subventions,
- Inscription aux stages d'été et sportifs avec paiement en ligne,
- Gestion électronique des documents (GED) collaborative,
- Nouvelle version de l'outil de gestion des délibérations,
- Gestion budgétaire.

Le Président nous propose de :

- Favoriser le télétravail via la solution « Rainbow » en cours de test, et via l'installation de salles de visioconférence,
- De renouveler le système de sonorisation de la salle des assemblées.

III- AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'EVALUATION

Pour 2020, le président nous propose :

- D'inscrire les crédits nécessaires à la pérennisation des actions de défense des intérêts de la collectivité et à la mission d'assistance aux services départementaux,
- D'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires au renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurances, dont les montants définitifs seront connus à l'issue de la consultation et précisés dans le Budget Primitif 2020,
- De reconduire les crédits nécessaires en fonctionnement et investissement pour 2020, concernant la publicité des avis d'appel public à concurrence, insertions légales et abonnements.

Aucun projet d'acquisition n'est envisagé en 2020. La priorité d'actions portera essentiellement à la poursuite des cessions de propriétés sans intérêt pour la collectivité (anciens centres d'exploitation), des parc d'activités départementaux, l'optimisation du patrimoine départemental et la gestion du domaine public départemental.

Pour 2020, le Président propose d'élargir le plan départemental de lutte contre la fraude au Rsa en intégrant de nouveaux objectifs de contrôle.

IV- LOGISTIQUE

Le travail de rationalisation des dépenses entrepris ces dernières années sera maintenu en 2020.

Le Président nous propose de limiter les investissements au plus juste des besoins en privilégiant la réaffectation des biens et équipements mobiliers.

V-DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET COOPERATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Cinq axes sont proposés pour 2020 :

1. Promotion du territoire (à l'extérieur du département) :

En Belgique avec le message suivant « Les Ardennes françaises encore plus proches ». La campagne sera organisée en partenariat avec l'aéroport de Charleroi qui cherche à valoriser la destination Ardenne, avec l'Agence de développement touristique et l'Agence Régionale Grand Est dans le cadre du Pacte de destination Ardenne.

2. Coopérations européennes :

- Participer au programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen,
- Contribuer à l'ouverture d'un point d'information transfrontalier dans le cadre du Pacte Ardennes
- Etudier les démarches d'institutionnalisation des relations avec nos partenaires transfrontaliers par la mise en place d'une structure de coopération institutionnelle avec les Provinces belges transfrontalières,

3. Communication institutionnelle (auprès des ardennais):

Il s'agit ici de travailler sur la valorisation de l'institution et de ses actions en utilisant les supports de communication suivant : « Ardennes Magazine », sites internet, réseaux sociaux, vidéos, événementiels, signalétique, relations presse.

4. Promotion des infrastructures et événements du cd08 (à destination des ardennais et d'un public de proximité) :

Des campagnes de communication thématiques continueront de promouvoir les sites touristiques du département et les événements grand public organisés par le service Prévention, Sports et Loisirs.

5. Communication interne (auprès des agents de la collectivité) :

Elle se déploiera à travers 2 grands axes en 2020 :

- Valorisation des agents, de leurs compétences et de leurs réalisations,
- Développement de la cohésion au sein des services de la collectivité, choix d'un fil rouge commun : le développement durable.

Côté investissements, il est prévu

- De continuer les développements des sites Internet et Intranet (nouveaux services)
- De poursuivre l'équipement des sites départementaux en signalétique
- D'acquérir des supports d'identification du Conseil départemental et du matériel événementiel.

Le Président nous demande de bien vouloir en débattre